



**Etablissement primaire
et secondaire de
La Tour-de-Peilz**

Allée F. Siegfried-Meier 1
Case postale 363
1814 La Tour-de-Peilz

A LIRE ATTENTIVEMENT

Devoirs surveillés pour les 7P à 12S

Mission principale

Encadrer et surveiller un groupe d'enfants, dès la fin de l'activité scolaire, en assurant un accueil et un accompagnement de qualité permettant la réalisation des devoirs scolaires. Poser un cadre favorable, aider les élèves à organiser leur travail, s'assurer qu'ils comprennent les consignes liées à la réalisation des devoirs, répondre aux questions et vérifier l'avancement du travail. Gérer le contrôle des présences et absences des élèves. Collaborer avec les enseignants ainsi qu'avec différents partenaires.

Principe

Les devoirs surveillés sont destinés aux élèves des classes 7P à 11S. Ils leur permettent de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte responsable.

Les devoirs surveillés ne sont pas des cours d'appui individualisé. Seuls les devoirs scolaires seront effectués durant la période, et ce, de manière autonome.

L'encadrant n'est pas tenu de corriger les devoirs. Selon le nombre d'enfants et la diversité des devoirs, il ne sera pas toujours possible au surveillant de répondre à toutes les demandes ni d'assurer que l'enfant n'ait plus de devoirs à faire à domicile.

Les parents sont responsables des devoirs de leur(s) enfant(s) et sont tenus de contrôler chaque jour le travail effectué. Ils ont la responsabilité de s'assurer que tous les devoirs sont terminés. Le surveillant n'est pas responsable de la quantité ni du contenu des devoirs. Pour toute question à ce propos, merci de vous adresser à l'enseignante.

Paiements des mensualités : Les parents s'engagent à verser la somme de **Fr 30.00** tous les mois, **le mois qui précède la présence** de l'élève aux devoirs surveillés, en cas de retards de paiement répétés, l'élève sera refusé aux devoirs surveillés et son inscription annulée.

Organisation

Les devoirs surveillés ont lieu **le lundi, le mardi et le jeudi**, dès la deuxième semaine de la rentrée, à l'exception des vacances et jours fériés, et jusqu'à la semaine 38, soit fin de l'année scolaire.

Les devoirs surveillés commencent directement après la fin des cours, soit à 15h15 et se terminent à **17h30 pour les 7-8^e** et **18h30 pour les 9-12^e** au plus tard.

Une fois les devoirs terminés, l'élève rentre à la maison. L'heure de départ est inscrite dans son agenda par le surveillant.

Le retour des enfants à leur domicile est sous l'entièvre responsabilité des parents.

Présence

L'enfant inscrit aux devoirs surveillés est tenu de s'y présenter, même s'il n'a pas de travail à effectuer.

Il arrive à l'heure à l'endroit convenu avec ses affaires d'école (agenda, trousse, livres, cahiers et fiches pour les devoirs).

Toute absence doit être signalée auprès du responsable des devoirs surveillés.

Le contact de son surveillant vous sera communiqué via l'agenda de votre enfant.

Comportement

Le comportement de l'enfant est soumis aux mêmes règles de conduite et de respect du travail d'autrui qu'à l'école. Le règlement scolaire et la charte informatique s'appliquent.

En cas de comportement inadéquat (indiscipline, perturbation de la classe notamment), l'élève recevra un avertissement écrit et pourra être exclu définitivement.

Charte de l'élève

Aux devoirs surveillés, je m'engage à...

- me rendre à l'heure au lieu où se donnent les devoirs surveillés.
- venir avec mon agenda et le matériel nécessaire pour faire mes devoirs.
- avoir un comportement calme qui permette à chacun de faire ses devoirs dans de bonnes conditions.
- m'organiser à travailler seul, si nécessaire avec l'aide de l'encadrant ou d'un camarade pour comprendre les consignes.
- dans la mesure du possible terminer mes devoirs ou les avancer au maximum.
- avoir une attitude correcte et polie envers l'encadrant et mes camarades.
- respecter le règlement interne de l'établissement et les consignes de l'encadrant.
- ne pas me battre ou provoquer mes camarades.
- aider à ranger la salle de classe et à la rendre propre avant de quitter les lieux.

Je comprends...

- que mes parents seront avertis de mes absences aux devoirs surveillés.
- que si je ne respecte pas toutes ces consignes, je risque de me faire exclure définitivement des devoirs surveillés.

Etablissement primaire et secondaire de La Tour-de-Peilz

Allée Françoise Siegfried-Meier 1

Case postale 363

1814 La Tour-de-Peilz

Tél. : 021 557 87 50

eps.la-tour-de-peilz@vd.ch

<http://www.epslatour.ch/>

